

## Avis public



### ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016.

**RÈGLEMENT INTERDISANT LES GRAFFITI ET EXIGEANT QUE TOUTE PROPRIÉTÉ SOIT GARDÉE EXEMPTÉ DE GRAFFITI**  
(RCA11 17196, article 15)

Ordonnance OCA16 17056 permettant la création d'une murale sur le mur de ciment de l'immeuble commercial Entreprises Domegra inc., situé au 5875, rue Saint-Jacques;

Ordonnance OCA16 17057 permettant la création d'une murale sur le mur de briques de l'immeuble commercial et logements Les ateliers Turcotte, situé au 6111, avenue de Monkland;

Ordonnance OCA16 17058 permettant la création d'une murale sur le mur de briques de l'immeuble commercial et logements (9248-0649 Québec Inc.) Studio créatif ASHOP, situé au 6080, rue Sherbrooke Ouest.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 16 novembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate